



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibault Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2272-0009/16/2021-162PU (corr. DPC : Thomas Bogaert)

Réf. NOVA : 12/PFU/1783360 (corr. DU : Antoine Struelens)

Réf. CRMS : GM/MB/MSJ30002_677_PUN_Scheutbos_sentier

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 30/08/2021

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Parc du Scheutbos – Sentier des Ânes
Demande de permis unique portant sur le réaménagement d'un sentier du Scheutbos entre la rue de la Flûte Enchantée et la rue de l'Idylle ainsi que les accès au parc depuis ces rues.

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 19/07/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 25/08/2021.

Le Scheutbos est classé comme site par l'arrêté du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du 06/10/1997 en raison de son intérêt historique et scientifique.



© StreetView



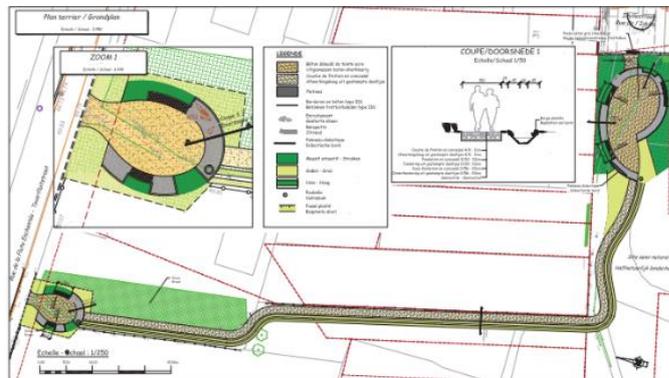
Photos CRMS

La demande porte sur le sentier qui est situé entre la rue de la Flûte Enchantée et la rue de l'Idylle ainsi que sur les accès au Scheutbos par ces rues. Actuellement, ni le sentier, fortement utilisé, ni les entrées concernées ne font l'objet d'un aménagement particulier et présentent un aspect négligé. La largeur du sentier, qui longe des prairies pâturées délimitées en grande partie par des clôtures, varie selon les saisons en fonction des plantes sauvages.

Le projet prévoit l'aménagement du sentier dont la largeur sera portée à 1,5 m sur l'entièreté de sa longueur. Il sera revêtu d'un matériau drainant (concassé 4/8). Les accès depuis la rue de la Flûte Enchantée et la rue

1/2

de l'Idylle seront mis en valeur par la création d'un espace de convivialité aménagé en zone de repos. Ces espaces seront réalisés en béton dénudés de teinte ocre associé à des pavés de platines. Quelques blocs en calcaire de Meuse orneront les espaces de repos. Aucun arbre à haute tige ne devra être abattu pour la réalisation de ces interventions.



Situation projetée. Image extraite du dossier de demande.

Concrètement les travaux portent sur:

- le débroussaillage général de la zone ;
- le remplacement des clôtures actuelles ;
- le démontage du mobilier urbain existant au profit d'un nouveau mobilier plus intégré (poubelle, banc, etc.). Le panneau didactique existant sera reposé au début du sentier côté rue de l'Idylle ;
- de nouvelles plantations plus maîtrisées: arbustes, haies, gazon, etc. Des écorces de Pin des Landes seront posées à leurs pieds ;
- la création d'un fossé planté sera créé le long du sentier afin de récolter les eaux du sentier ;

Aucune modification du terrain n'est prévue.

Avis CRMS

L'état actuel du sentier justifie la présente démarche pour réaménager le chemin et améliorer son accessibilité. La CRMS émet donc un avis favorable sur la demande moyennant les conditions suivantes :

- préciser les essences considérées pour la plantation des haies au niveau des accès. Les essences doivent être indigènes ;
- ne pas utiliser du concassé d'origine calcaire pour le revêtement.

La CRMS s'interroge par ailleurs sur le réaménagement éventuel d'autres entrées ou sentiers du Scheutbos qui méritent également d'être mis en valeur. Est-ce que la présente démarche cadre dans une vision globale sur le traitement des entrées et chemins du site ? En tout état de cause elle demande de veiller à assurer une continuité dans l'utilisation des matériaux, revêtement, mobilier,... du site.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; astruelens@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ;